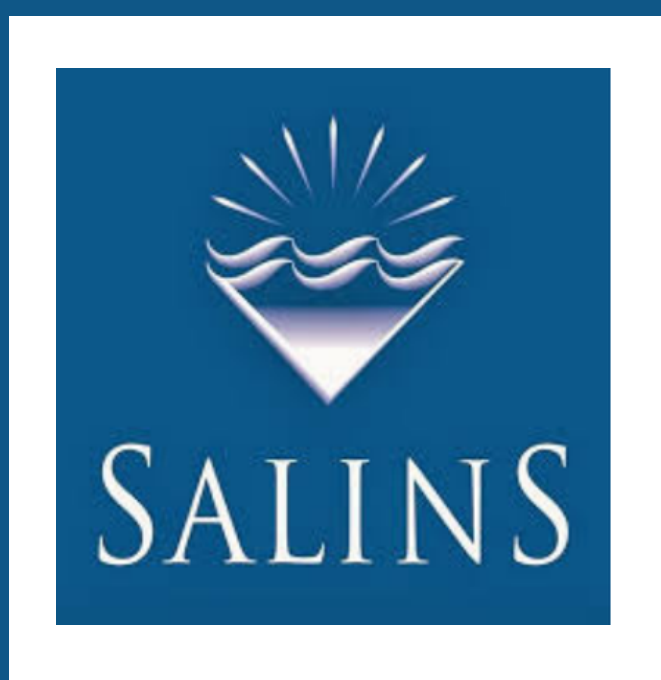
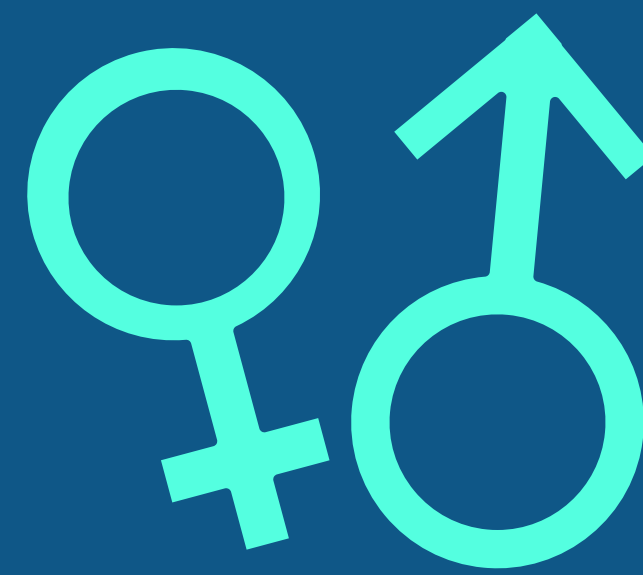




Index égalité Femmes Hommes CSME 2025



Calculé chaque année, l'index de l'égalité professionnelle a pour objectif de renforcer la **diversité et l'inclusion** au sein de l'entreprise en favorisant l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

A titre d'information, **CSME** a obtenu la note de

85/100

pour l'année civile 2025

Ecart de taux de
promotions

15/15

Ecart de taux
d'augmentations
individuelles

20/20

Pourcentage des salariées
ayant bénéficié d'une
augmentation de salaire
dans l'année de leur retour
de congé maternité

15/15

Ecart de
rémunération entre
les femmes et les
hommes

35/40

Nombre de salariées du
sexe sous-représenté
parmi les dix salariés
ayant perçu les plus
hautes rémunérations

0/10